

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal de Ligné du 3 novembre 2011

Délibération accordant à EOLA l'autorisation d'effectuer une étude de faisabilité

DÉVELOPPEMENT DURABLE – PROJET ÉOLIEN LIGNÉ / LE CELLIER

Dans le cadre du Schéma de Développement de l'Eolien, validé par la COMPA, deux secteurs ont été identifiés pour la commune de LIGNÉ :

- un secteur situé au nord-ouest de la commune et sur la commune des TOUCHES,
- un secteur situé au sud de la commune et sur la commune du CELLIER.

La réalisation d'un projet éolien nécessite la réalisation d'études préalables (*étude de faisabilité, étude d'impact*).

Le conseil municipal de LIGNÉ a donné son accord, par délibération en date du 07 avril 2011, pour confier l'étude de faisabilité du secteur LIGNÉ / LES TOUCHES à la Société SORGENIA, également habilitée par le conseil municipal des TOUCHES.

Concernant le secteur sud, la commission développement durable a récemment rencontré les représentants de l'association « Eoliennes en Pays d'Ancenis », qui souhaite s'impliquer dans un tel projet et que le conseil municipal du CELLIER a autorisé à engager une étude de faisabilité.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'association Eoliennes en Pays d'Ancenis à engager les différentes démarches nécessaires à la réalisation de l'étude de faisabilité du projet situé sur le secteur LIGNÉ / LE CELLIER et notamment de prendre contact avec les propriétaires et exploitants des parcelles potentiellement concernées par l'implantation d'un parc éolien sur ce site.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.